

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **18 septembre 2026**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/122

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,
Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI,
M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD,
M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

M. KNOBLOCH

M. DUMAINE

Mme CUSTODIO

(pouvoir à Mme DEHAS)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Etait absent : M. RUTH

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/09/26

Publiée le : 30/09/26

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme LAPOUGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :****AFFAIRES GÉNÉRALES****Modification du tableau des emplois****Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 et L332-14 ;

VU le tableau des emplois du personnel de la Commune ;

VU le budget communal ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Innovation publique du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

NOMBRE	EMPLOIS A CREER	CATEGORIES	GRADES OUVERTS	SERVICES	MOTIFS (Code Général de la Fonction Publique)
1	Chargé de production et de l'accueil des artistes	B et C	Rédacteur-Rédacteur principal 2ème classe- Rédacteur principal 1ère classe- Animateur – Animateur principal de 2ème classe – Animateur principal de 1ère classe - Adjoint administratif- Adjoint administratif principal 2ème classe- Adjoint administratif principal 1ère classe – Adjoint d'animation – Adjoint d'animation principal de 2ème classe – Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Théâtre Pierre Fresnay	L332-14
1	Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs	B ou C	Animateur -Animateur principal de 2ème classe- Animateur principal de 1ère classe – Adjoint d'animation – Adjoint d'animation principal de 2ème classe – Adjoint	Accueils de Loisirs et ATSEM	L332-14

			d'animation principal de 1 ^{ère} classe		
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (7h/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (6h/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (18h/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (12h30/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (8h/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (14h15/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
			Assistant d'enseignement artistique-Assistant		

1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (10h30/20h)	B	d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (15h/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (12h00/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (8h00/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (14h00/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (11h00/20h)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
Soit 14 postes					

A l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix),

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « de Chargé de Production et de l'Accueil des Artistes », de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière administrative ou de la filière animation sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs ou des animateurs ou des adjoints d'animation ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « d'Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs » de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière animation, sur les grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des adjoints d'animation territoriaux ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création de douze (12) postes « d'Enseignant au Conservatoire », de catégorie hiérarchique B, à temps non complet (7h/20h - 6h/20h - 18h20h - 12h30/20h - 8h/20h - 14h15/20h - 10h30/20h - 15h/20h - 12h00/20h - 8h/20h - 14h/20h - 11h/20h) relevant de la filière culturelle sur un grade du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'enseignement musical ;
- **PRÉCISE** que le poste de « de Chargé de Production et de l'Accueil des Artistes », le poste « d'Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs » et les 12 (douze) postes « d'Enseignant au Conservatoire », à temps non complet (7h/20h - 6h/20h - 18h20h - 12h30/20h - 8h/20h - 14h15/20h - 10h30/20h - 15h/20h - 12h00/20h - 8h/20h - 14h/20h - 11h/20h) pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **PRÉCISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement en fonction de la qualification détenue et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure des agents recrutés sous contrat ;
- **PROCEDE** aux dites créations de poste ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**